

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2021

PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS



NOTE EXPLICATIVE

La présente annexe au projet de loi de finances est prévue aux 5° et 6° de l'article 51 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe, relative à un **compte de concours financiers**, comporte notamment :

- les **évaluations de recettes annuelles** du compte ;
- les **crédits annuels** (autorisations d'engagement et crédits de paiement) demandés pour chaque programme du compte-mission ;
- un **projet annuel de performances (PAP)** pour chaque programme, qui se décline en :
 - présentation stratégique du PAP du programme ;
 - objectifs et indicateurs de performances du programme ;
- la **justification au premier euro (JPE)** des crédits proposés pour chaque action de chacun des programmes.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.

TABLE DES MATIÈRES

Mission

PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS	7
Présentation du compte	8
Équilibre du compte et évaluation des recettes	9
Récapitulation des crédits et des emplois	11

Programme 851

PRÊTS DU TRÉSOR À DES ÉTATS ÉTRANGERS EN VUE DE FACILITER LA VENTE DE BIENS ET DE SERVICES CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE	15
Présentation stratégique du projet annuel de performances	16
Objectifs et indicateurs de performance	17
<i>1 – Permettre la réalisation de projets de développement durable dans les pays étrangers, faisant appel au savoir-faire français</i>	<i>17</i>
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	18
Justification au premier euro	20
<i>Éléments transversaux au programme</i>	<i>20</i>
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	<i>21</i>
<i>Justification par action</i>	<i>23</i>
<i>01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France</i>	<i>23</i>

Programme 852

PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS POUR CONSOLIDATION DE DETTES ENVERS LA FRANCE	25
Présentation stratégique du projet annuel de performances	26
Objectifs et indicateurs de performance	27
<i>1 – Participer au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement</i>	<i>27</i>
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	29
Justification au premier euro	31
<i>Éléments transversaux au programme</i>	<i>31</i>
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	<i>32</i>
<i>Justification par action</i>	<i>33</i>
<i>01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France</i>	<i>33</i>

Programme 853

PRÊTS À L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT EN VUE DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DANS DES ÉTATS ÉTRANGERS	35
Présentation stratégique du projet annuel de performances	36
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	37
Justification au premier euro	39
<i>Éléments transversaux au programme</i>	<i>39</i>
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	<i>40</i>
<i>Justification par action</i>	<i>41</i>
<i>01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers</i>	<i>41</i>

Programme 854

PRÊTS AUX ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE DONT LA MONNAIE EST L'EURO	43
Présentation stratégique du projet annuel de performances	44
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	45
Justification au premier euro	46
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	46
<i>Justification par action</i>	47
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	47

MISSION

PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS

PRÉSENTATION DU COMPTE

TEXTES CONSTITUTIFS

Rappel des textes pris antérieurement à la LOLF :

Prêts du Trésor à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France :

- Loi n° 88-1149 du 23 décembre 1988 de finances pour 1989, article 62.

Prêts du Trésor à des États étrangers et à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social :

- Loi n° 76-1232 du 29 décembre 1976 de finances pour 1977, article 42 ;
- Loi n° 92-1376 du 30 décembre 1992 de finances pour 1993, article 80.

Textes pris dans le cadre de l'entrée en vigueur de la LOLF :

- Loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, article 46, I et IV ;
- Loi n° 2010-463 du 7 mai 2010 de finances rectificative pour 2010, article 1er.

OBJET

Ce compte de concours financiers est composé de quatre sections :

- Section n° 1 : « Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France » ;
- Section n° 2 : « Prêts à des États étrangers pour la consolidation de dettes envers la France » ;
- Section n° 3 : « Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers » ;
- Section n° 4 : « Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro ».

La **première section** est débitée du montant des prêts consentis et créditée des remboursements en capital sur les prêts ainsi consentis.

La **deuxième section**, qui retrace l'exécution des accords conclus avec les gouvernements étrangers portant consolidation des dettes de leur pays envers la France, est débitée des versements opérés par le gouvernement français en vertu de ces accords et créditée des remboursements en capital effectués par les gouvernements étrangers.

La **troisième section** est débitée du montant des prêts accordés à l'Agence française de développement pour des opérations de développement économique et social dans des États étrangers et créditée des remboursements en capital effectués par l'Agence française de développement.

La **quatrième section** est débitée du montant des prêts consentis aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro en vue de favoriser la stabilité financière au sein de la zone euro et créditée des remboursements en capital effectués par les États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro.

Nature des crédits inscrits :

Les programmes inscrits à ce compte sont dotés de crédits évaluatifs (article 24 de la LOLF).

ÉQUILIBRE DU COMPTE ET ÉVALUATION DES RECETTES

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Crédits	Solde
		Autorisations d'engagement Crédits de paiement	
Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	280 988 134	461 558 150	-180 570 016
Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France		1 000 000 000	
		461 558 150	
Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	216 255 909	554 744 526	-338 488 617
Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France		554 744 526	
		554 744 526	
Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	974 500 000	258 000 000	+716 500 000
Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers		0	
		258 000 000	
Prêts aux États membres de la zone euro	447 085 013	0	+447 085 013
Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro		0	
		0	
Total	1 918 829 056	1 274 302 676	+644 526 380

(+ : excédent ; - : charge)

Prêts à des États étrangers

Mission | ÉQUILIBRE DU COMPTE ET ÉVALUATION DES RECETTES

ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES

Section / Ligne de recette	LFI 2020	PLF 2021
Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	284 217 365	280 988 134
01 - Remboursement des prêts accordés à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	284 217 365	280 988 134
Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	85 758 838	216 255 909
02 - Remboursement de prêts du Trésor	85 758 838	216 255 909
Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	10 750 000	974 500 000
03 - Remboursement de prêts octroyés par l'Agence française de développement	10 750 000	974 500 000
Prêts aux États membres de la zone euro	148 312 500	447 085 013
04 - Remboursement des prêts consentis aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	148 312 500	447 085 013
Total	529 038 703	1 918 829 056

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

IMPACT DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Programme ou type de dépense	2020				2021
	PLF	LFI	LFR	LFI + LFR	PLF
851 – Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	1 000 000 000 367 073 330	1 000 000 000 367 073 330		1 000 000 000 367 073 330	1 000 000 000 461 558 150
Autres dépenses (Hors titre 2)	1 000 000 000 367 073 330	1 000 000 000 367 073 330		1 000 000 000 367 073 330	1 000 000 000 461 558 150
852 – Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	250 296 650 250 296 650	250 296 650 250 296 650		250 296 650 250 296 650	554 744 526 554 744 526
Autres dépenses (Hors titre 2)	250 296 650 250 296 650	250 296 650 250 296 650		250 296 650 250 296 650	554 744 526 554 744 526
853 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	424 300 000	424 300 000		424 300 000	258 000 000
Autres dépenses (Hors titre 2)	424 300 000	424 300 000		424 300 000	258 000 000

Prêts à des États étrangers

Mission RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	Variation 2021 / 2020 en %	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	Variation 2021 / 2020 en %
851 – Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	1 000 000 000	1 000 000 000	0,00	367 073 330	461 558 150	+25,74
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	1 000 000 000	1 000 000 000	0,00	367 073 330	461 558 150	+25,74
852 – Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	250 296 650	554 744 526	+121,63	250 296 650	554 744 526	+121,63
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	250 296 650	554 744 526	+121,63	250 296 650	554 744 526	+121,63
853 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	0	0		424 300 000	258 000 000	-39,19
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	0	0		424 300 000	258 000 000	-39,19
854 – Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0	0		0	0	
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0	0		0	0	
Total pour la mission	1 250 296 650	1 554 744 526	+24,35	1 041 669 980	1 274 302 676	+22,33

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	Variation 2021 / 2020 en %	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	Variation 2021 / 2020 en %
851 – Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	1 000 000 000	1 000 000 000	0,00	367 073 330	461 558 150	+25,74
<i>Titre 7 - Dépenses d'opérations financières</i>	<i>1 000 000 000</i>	<i>1 000 000 000</i>	<i>0,00</i>	<i>367 073 330</i>	<i>461 558 150</i>	<i>+25,74</i>
852 – Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	250 296 650	554 744 526	+121,63	250 296 650	554 744 526	+121,63
<i>Titre 7 - Dépenses d'opérations financières</i>	<i>250 296 650</i>	<i>554 744 526</i>	<i>+121,63</i>	<i>250 296 650</i>	<i>554 744 526</i>	<i>+121,63</i>
853 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	0	0		424 300 000	258 000 000	-39,19
<i>Titre 7 - Dépenses d'opérations financières</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>424 300 000</i>	<i>258 000 000</i>	<i>-39,19</i>
854 – Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0	0		0	0	
Total pour la mission	1 250 296 650	1 554 744 526	+24,35	1 041 669 980	1 274 302 676	+22,33
dont :						
<i>Titre 7 - Dépenses d'opérations financières</i>	<i>1 250 296 650</i>	<i>1 554 744 526</i>	<i>+24,35</i>	<i>1 041 669 980</i>	<i>1 274 302 676</i>	<i>+22,33</i>

PROGRAMME 851

**PRÊTS DU TRÉSOR À DES ÉTATS ÉTRANGERS EN VUE DE FACILITER LA VENTE
DE BIENS ET DE SERVICES CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE
EXTÉRIEUR DE LA FRANCE**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France

Programme n° 851 | PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES**Odile RENAUD-BASSO***Directrice générale du Trésor*

Responsable du programme n° 851 : Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France

Ce programme met en œuvre l'aide économique et financière destinée à financer des projets participant au développement économique de pays étrangers tout en faisant appel, pour leur réalisation, à des biens et services produits en France. Ces financements, qui relèvent de la politique de soutien à l'export, sont de deux types :

- les prêts concessionnels, comptabilisés dans l'aide publique au développement, qui contribuent au renforcement de l'aide bilatérale française,
- les prêts directs (non concessionnels), depuis l'élargissement du dispositif par le décret n° 2015-726 du 24 juin 2015, disponibles dans des zones géographiques et pour des secteurs d'intervention plus étendus que les prêts concessionnels, mais à des conditions financières moins avantageuses pour les pays bénéficiaires.

Les entreprises françaises susceptibles d'exécuter ces projets disposent de technologies éprouvées ou de références internationales fortes.

Ces interventions répondent aux orientations de l'aide française, avec un accent mis tout particulièrement sur les objectifs de développement durable depuis 2015, dans les secteurs des transports, de l'environnement, de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement, de la gestion des déchets, des énergies renouvelables, de la limitation de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre, de la santé, du numérique et de l'agriculture.

Le programme est doté de crédits évaluatifs (article 24 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances). L'annuité 2021 prévoit de stabiliser ses capacités d'engagement à 1 Md€ à répartir entre les prêts directs du Trésor et les prêts concessionnels pour financer en priorité des projets verts. Le maintien de cet effort traduit une mobilisation pour l'export, qui a vocation à se poursuivre dans les années à venir. Celui-ci doit toutefois se faire avec un impact sur les finances publiques moindre que par le passé, grâce à une réforme de cet outil : cette montée en charge progressive des prêts du Trésor ne portera que sur les prêts directs, qui concentrent l'essentiel de la demande et sont sans coût à terme pour l'État.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE**OBJECTIF 1****Permettre la réalisation de projets de développement durable dans les pays étrangers, faisant appel au savoir-faire français**

INDICATEUR 1.1

Pourcentage de protocoles de prêt signés au cours de l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans après la signature.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Permettre la réalisation de projets de développement durable dans les pays étrangers, faisant appel au savoir-faire français

Chaque engagement de financement pour un projet donne lieu à la signature d'un protocole de prêt entre la France et le pays bénéficiaire. Dans une étape ultérieure, « l'imputation » du contrat qui déclenche les décaissements matérialise l'accord intervenu entre les deux États parties prenantes afin d'utiliser les financements prévus pour la réalisation du projet. L'indicateur rend compte de la mobilisation effective des fonds correspondant aux engagements de financement signés. Outre les critères relevant du projet, différents facteurs exogènes (évolution de la conjoncture économique dans les pays concernés, forte concurrence internationale, déroulement des procédures d'approbation locales, délais de passation des marchés, etc.) conditionnent pour une large part la concrétisation de ces décisions, notamment en termes de délais. Ces circonstances expliquent également la variabilité annuelle du nombre de projets imputés. Le levier d'action du responsable de programme réside dans l'instruction, la sélection et le suivi des projets.

INDICATEUR

1.1 – Pourcentage de protocoles de prêt signés au cours de l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans après la signature.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Pourcentage de protocoles de prêt signés au cours de l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans après la signature (mesuré l'année de l'imputation)	%	60	75	80	66	75	100

Précisions méthodologiques

Source des données : DG Trésor

Mode de calcul :

Au numérateur : nombre de protocoles signés l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans à compter de sa date de signature.

Au dénominateur : nombre de protocoles signés l'année n-2

La période de deux ans a été choisie en référence au délai de validité des offres de financements concessionnels retenu dans le cadre de l'OCDE. L'indicateur de l'année « n » est disponible en début d'année n+1.

Année « n » de l'indicateur	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de protocoles de prêts pris en compte par l'indicateur :	5	10	13	5	3	4	8	6	6	5	4	4

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La prévision actualisée pour 2020 (concernant les 6 protocoles signés en 2018) est de 66 % : 4 protocoles ont fait l'objet d'une imputation dans le délai requis, les 2 autres (dispositif de soutien financier à destination des PME tunisiennes et le déploiement de la TNT au Mali) n'ayant toujours pas été imputés en raison de la signature tardive des conventions financières.

La prévision 2021 est fixée à 75 % compte tenu de l'avancée des négociations en cours.

Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France

Programme n° 851 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	1 000 000 000	0
Total	1 000 000 000	0

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	461 558 150	0
Total	461 558 150	0

Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 851

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	1 000 000 000	0
Total	1 000 000 000	0

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	367 073 330	0
Total	367 073 330	0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	1 000 000 000	1 000 000 000	0	367 073 330	461 558 150	0
Prêts et avances	1 000 000 000	1 000 000 000	0	367 073 330	461 558 150	0
Total	1 000 000 000	1 000 000 000	0	367 073 330	461 558 150	0

Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France

Programme n° 851 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	0	1 000 000 000	1 000 000 000	0	461 558 150	461 558 150
Total	0	1 000 000 000	1 000 000 000	0	461 558 150	461 558 150

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
1 573 700 364	0	1 000 000 000	367 073 330	2 206 627 034

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
2 206 627 034	457 350 225 0	536 347 611	601 227 208	611 701 990
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
1 000 000 000 0	4 207 925 0	150 000 000	150 000 000	695 792 075
Totaux	461 558 150	686 347 611	751 227 208	1 307 494 065

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
0,42 %	15,00 %	15,00 %	69,58 %

Sur le quinquennal 2018-2022, la clé de décaissement des CP (sur 7 années) est de : 0,5 % puis 15 % puis 15 % puis 15 % puis 20 % puis 20 % puis 14,5 %.

Le montant des autorisations d'engagement sur années antérieures non couvertes par des crédits de paiement au 31 décembre 2019 correspond au montant des prêts à décaisser sur la totalité des protocoles engagés ; il s'agit d'un majorant de ce qui donnera effectivement lieu à crédits de paiement. Certaines offres de financement ne se concrétiseront pas, soit, dans le cadre d'un appel d'offres avec financement lié, parce que le contrat commercial aura été remporté par des industriels non français, soit, de manière générale, parce que l'État receveur aura choisi d'autres

Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France

Programme n° 851 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

formes de financement (y compris par des banques de développement). De plus, après mise en vigueur du prêt, certaines opérations pourront être abandonnées ou voir leur format réduit.

Par ailleurs, la plupart de ces opérations s'exécutent sur plusieurs années, ce qui explique l'importance du volume d'autorisations d'engagement non couvertes la première année par des crédits de paiement.

Enfin, un travail d'apurement des autorisations d'engagement est effectué annuellement afin de ne conserver que des protocoles « vivants », l'objectif étant, ainsi, de fiabiliser le montant des restes à payer.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION 100,0 %**01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	1 000 000 000	1 000 000 000	0
Crédits de paiement	0	461 558 150	461 558 150	0

L'utilisation de ces crédits doit respecter les règles de l'OCDE en matière de crédits à l'exportation. Ces règles fixent notamment un niveau minimum de concessionnalité pour les prêts concessionnels et un taux d'intérêt minimal pour les prêts non concessionnels.

Les pays éligibles aux prêts concessionnels liés sont définis par les règles relatives aux crédits d'aide de l'arrangement de l'OCDE sur les crédits à l'exportation. Les prêts non concessionnels sont disponibles dans des zones géographiques et pour des secteurs d'intervention plus étendus.

Dans ce cadre, les décisions de financement sont prises par les ministres chargés de l'économie et des finances sur avis d'un comité interministériel présidé par la direction générale du Trésor. A titre d'exemple, en 2019, des protocoles ont notamment été signés sur des projets de montants importants avec l'Ukraine (alimentation en eau potable de la ville de Marioupol) et la Mongolie (livraison de véhicules d'incendie et d'hélicoptères de secours).

Ces accords intergouvernementaux sont mis en œuvre par la direction des activités institutionnelles de Natixis, agissant au nom et pour le compte de l'État français, dans le cadre d'une convention avec l'emprunteur.

Sur le plan sectoriel, la prédominance des transports et de l'eau et de l'assainissement s'explique pour une large part par le montant unitaire très élevé des investissements pour ce type d'infrastructures avec, de plus, l'importance du financement engagé au titre du projet de LGV au Maroc en 2008.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'opérations financières	1 000 000 000	461 558 150
Prêts et avances	1 000 000 000	461 558 150
Total	1 000 000 000	461 558 150

L'engagement juridique de l'État intervient lors de la signature de l'accord intergouvernemental de financement. L'impact budgétaire pour l'État est pluriannuel puisque les besoins de financement se matérialisent par des versements qui interviendront tout au long de la réalisation du projet financé. La concrétisation de décisions de financement liées à des interventions dans des États étrangers dépend fortement de facteurs exogènes (forte concurrence internationale, déroulement des procédures d'approbation locales, délais de passation et de réalisation des marchés, recours in fine à des crédits de marché, etc.) faisant peser un aléa important sur les délais d'engagement et de versement.

Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France

Programme n° 851 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Autorisations d'engagement (AE)

Pour 2021, 1 Md€ est prévu. Ce montant se justifie par des besoins de financement de projets d'infrastructure dans un grand nombre de pays émergents, notamment dans les pays du Maghreb, d'Afrique occidentale et d'Asie.

Par ailleurs, l'opportunité de recourir aux prêts, concessionnels ou non, comme instrument de politique industrielle à l'export, permet à nos entreprises d'acquérir des références sur les marchés porteurs grâce à son caractère lié et contribue à la compétitivité de l'offre française à l'international.

Les projets concernent principalement les secteurs du transport (ferroviaire, métro aérien), de l'environnement (secteur de l'eau), de l'énergie et du numérique.

Crédits de paiement (CP)

Pour 2021, le montant de CP prévu (461,55 M€) prend en compte les besoins de financement sur la base des estimations de tirages. Les demandes de CP pour 2021 reposent sur des estimations des tirages au titre des protocoles déjà signés (dont les projets sont en cours de réalisation ou vont entrer en vigueur en 2020), ou dont la signature pourrait intervenir au second semestre 2020 (et pouvant donner lieu à exécution dès 2021).

En 2021, les principaux décaissements prévus concernent les secteurs des transports (matériel roulant de la ligne à grande vitesse Tanger-Casablanca au Maroc ; TER de Dakar au Sénégal ; ligne 1 du métro d'Abidjan en Côte d'Ivoire), de l'eau et de l'assainissement (traitement des eaux usées de Pristina au Kosovo) et de la sécurité civile (fourniture de navires de sécurité et de sûreté maritime à l'Ukraine).

PROGRAMME 852

**PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS POUR CONSOLIDATION DE DETTES ENVERS
LA FRANCE**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Odile RENAUD-BASSO

Directrice générale du Trésor

Responsable du programme n° 852 : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France

Le programme 852 contribue à la politique transversale d'aide publique au développement (APD). L'objectif principal de cette politique est de réduire la pauvreté et de participer à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés lors du Sommet spécial des Nations Unies sur le développement durable en septembre 2015. Plus largement, les orientations de la politique d'aide publique au développement de la France s'inscrivent dans le cadre international des principes applicables au financement du développement, et notamment du Programme d'action d'Addis-Abeba adopté en juillet 2015.

Le programme 852 participe tout particulièrement à la mise en œuvre des principes mentionnés dans la partie « dette et soutenabilité de la dette » du programme d'Addis-Abeba, ainsi qu'au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement.

A cet effet, la France, en tant qu'important créancier public bilatéral des pays en développement, contribue au rétablissement d'un niveau d'endettement soutenable dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (« initiative PPTE »), pour les pays pauvres éligibles à cette initiative et dans le cadre de l'approche définie au sommet d'Évian (dite « Approche d'Évian ») pour les pays en développement. L'initiative PPTE, lancée en 1996 et renforcée en septembre 1999, consiste en une action coordonnée de la communauté financière internationale, créanciers bilatéraux et institutions multilatérales, visant à réduire à un niveau soutenable le poids de la dette extérieure de trente-neuf pays pauvres très endettés.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Participer au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement

INDICATEUR 1.1

Pourcentage de pays dont la soutenabilité de la dette a été rétablie par l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Participer au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement

L'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTe) a été lancée en 1996 par la communauté financière internationale afin d'assurer qu'aucun pays ne soit confronté à une charge d'endettement insoutenable. L'objectif de cette initiative est de restaurer durablement la solvabilité des pays bénéficiaires en annulant par des mesures exceptionnelles la part de leur dette extérieure dépassant un niveau considéré comme « soutenable » au vu de leurs perspectives de croissance économique.

Il a été choisi de suivre l'évolution de la soutenabilité de la dette de ces pays après le point d'achèvement afin de refléter de manière plus précise la situation des pays pour lesquels les efforts d'allègement de dette consentis par la France ont été déterminants ou très importants. Pour rappel, postérieur au point de décision qui permet à un pays de commencer à bénéficier d'un allègement du service de sa dette, le point d'achèvement permet à un pays qui satisfait à des critères de performances macro-économiques et de mise en place de réformes de bénéficier de l'intégralité de l'allègement de la dette promis au point de décision.

En effet, après le point d'achèvement, plusieurs facteurs sont susceptibles d'affecter la soutenabilité de la dette, comme les perspectives macroéconomiques ou les conditions dans lesquelles les pays peuvent avoir accès à de nouveaux financements. L'indicateur représente le pourcentage des pays post point d'achèvement ayant une dette soutenable, en retenant uniquement les pays pour lesquels la France était l'un des cinq créanciers les plus importants.

Le périmètre de l'indicateur comprend 28 pays.

INDICATEUR

1.1 – Pourcentage de pays dont la soutenabilité de la dette a été rétablie par l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Pourcentage de pays qui présentent un risque faible ou modéré de surendettement parmi les bénéficiaires d'un allègement de dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (indicateur restreint aux pays pour lesquels la France était l'un des cinq premiers créanciers)	%	57	54	54	54	54	54

Précisions méthodologiques

Source des données :

Rapports publics du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale pour les pays éligibles à l'initiative PPTe.

Mode de calcul :

Rapport entre le nombre de pays en situation de dette soutenable et le nombre total de pays ayant franchi le point d'achèvement de PPTe, en retenant uniquement les pays pour lesquels la France était l'un des cinq plus importants créanciers.

La soutenabilité de la dette du pays considéré est évaluée à partir des analyses de soutenabilité de la dette réalisées par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Ces analyses permettent de classer les pays en trois catégories de risque de surendettement : fort, moyen ou faible. Dans une vision prospective, on considère que le critère de soutenabilité est rempli pour les pays classés dans les catégories à risque faible de surendettement (aucun dépassement des plafonds d'endettement sur les 20 ans à venir) ou à risque moyen (dépassement des plafonds uniquement

en cas de chocs exogènes). En revanche, un pays présentant aujourd'hui des ratios satisfaisants mais étant considéré comme à fort risque de surendettement (dépassement des seuils plafonds dans tous les scénarios étudiés) est considéré comme ne remplissant pas le critère de soutenabilité.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'indicateur s'est détérioré en 2019, pour atteindre 54 % (57 % en 2018), soit 15 pays sur 28. Le Burundi, le Cameroun, le Congo, la Gambie, le Ghana, Haïti, la Mauritanie, le Mozambique, la République Centrafricaine, Sao Tomé & Principe, la Sierra Leone, le Tchad et la Zambie sont les 13 pays bénéficiaires de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) pour lesquels la France comptait parmi les 5 premiers créanciers et qui sont retombés en risque élevé de surendettement.

Plusieurs pays bénéficiaires de l'initiative PPTTE ont poursuivi une politique de réendettement et pour certains sont désormais revenus à leur niveau d'endettement antérieur à l'initiative PPTTE. Ces pays doivent aujourd'hui mener des politiques d'endettement prudentes, tant en termes de montant que de niveau de concessionnalité. Cette dégradation générale de la soutenabilité de la dette est en partie due à la volatilité des cours des matières premières, ainsi qu'à des événements climatiques et sécuritaires, mais également à des dérapages budgétaires, à la variation des taux de change ou encore au recours à des financements externes auprès du secteur privé ou d'autres créanciers souverains non membres du Club de Paris, afin de financer le développement.

L'ampleur actuelle de la crise sanitaire de la covid-19 génère des défis sans précédent pour l'économie mondiale, en particulier pour les pays les plus pauvres. Dans ce contexte très incertain, cette tendance de vulnérabilités accrues sur la dette publique pourrait se poursuivre en 2020, voire 2021.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	554 744 526	0
Total	554 744 526	0

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	554 744 526	0
Total	554 744 526	0

Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France

Programme n° 852 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	250 296 650	0
Total	250 296 650	0

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	250 296 650	0
Total	250 296 650	0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	250 296 650	554 744 526	0	250 296 650	554 744 526	0
Prêts et avances	250 296 650	554 744 526	0	250 296 650	554 744 526	0
Total	250 296 650	554 744 526	0	250 296 650	554 744 526	0

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	0	554 744 526	554 744 526	0	554 744 526	554 744 526
Total	0	554 744 526	554 744 526	0	554 744 526	554 744 526

Le programme 852, mis en œuvre par le ministère de l'économie des finances et de la relance, participe à la politique transversale d'APD. Il a pour finalité de réduire la pauvreté et s'inscrit dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement.

Il figure parmi les programmes partenaires du document de politique transversale (DPT) « Politique française en faveur du développement ». La France met en œuvre des traitements de dette, en faveur des pays les moins avancés (PMA) et des pays à revenu intermédiaire (PRI), décidés dans le cadre multilatéral et le cadre bilatéral. Le Club de Paris est le groupe informel de créanciers publics au niveau multilatéral dont le rôle est de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement de nations endettées. La présidence et le secrétariat en sont assurés par la France.

Ces traitements contribuent à rendre soutenable la dette extérieure de ces pays ou à leur permettre de faire face à des crises de liquidité extérieures temporaires. Dans certains cas, et principalement celui des pays pauvres prioritaires et des pays éligibles à l'initiative PPTE, la France décide d'aller au-delà des décisions prises dans le cadre du Club de Paris et de mettre en œuvre des traitements de dette plus favorables aux pays emprunteurs.

Ces traitements de dette sont mis en œuvre notamment par les crédits du présent programme, qui retrace les prêts consentis dans le cadre d'accords de consolidation en vue du refinancement des prêts du Trésor, des prêts de l'Agence française de développement (AFD) et des échéances de prêts dues au titre de refinancements antérieurs, soit sur ressources de Natixis (ex-Banque française du commerce extérieur), soit du Trésor.

Les recettes sont constituées des remboursements en capital qui sont effectués par les pays emprunteurs. Les remboursements en intérêts sont enregistrés au budget général de l'État.

S'agissant des opérations d'annulation de créances, des crédits budgétaires du programme 110 « Aide économique et financière au développement » de la mission « Aide publique au développement » sont sollicités pour indemniser l'AFD au titre des annulations relevant du cadre de traitements par le Club de Paris ou de décisions françaises (par exemple : dispositions des lois de finances pour 1990 et pour 1995, dites respectivement « Dakar 1 » et « Dakar 2 », annulant les créances d'APD sur certains pays d'Afrique sub-saharienne). Pour les créances portées directement par le Trésor, les annulations figurent dans le solde non reporté en loi de règlement.

Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France

Programme n° 852 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
0	0	250 296 650	250 296 650	0

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
554 744 526 0	554 744 526 0	0	0	0
Totaux	554 744 526	0	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Le programme 852 repose sur un fonctionnement en AE=CP.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION 100,0 %

01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	554 744 526	554 744 526	0
Crédits de paiement	0	554 744 526	554 744 526	0

Dans le cadre du Club de Paris, la France met en œuvre des traitements de dette en faveur des pays les moins avancés et des pays à revenu intermédiaire. Ces traitements conduisent à des opérations de refinancement qui consistent à rembourser un prêt ancien au moyen d'un prêt nouveau accordé aux conditions négociées en Club de Paris. Les prêts nouveaux ainsi octroyés constituent les dépenses relatives à la présente action.

Les prévisions de dépenses sont établies à partir des hypothèses de traitements susceptibles d'être conclus dans un délai de court terme au sein du Club de Paris. Elles peuvent néanmoins évoluer en fonction de la situation économique et politique des pays débiteurs concernés.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'opérations financières	554 744 526	554 744 526
Prêts et avances	554 744 526	554 744 526
Total	554 744 526	554 744 526

Les montants d'AE et de CP demandés pour le PLF 2021 correspondent pour l'essentiel aux hypothèses actuelles de restructuration de dette qui pourraient être accordées par la France, dans le cadre du Club de Paris.

PROGRAMME 853

**PRÊTS À L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT EN VUE DE FAVORISER LE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DANS DES ÉTATS ÉTRANGERS**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Odile RENAUD-BASSO

Directrice générale du Trésor

Responsable du programme n° 853 : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Les dépenses du programme 853 contribuent, à travers le financement de l'Agence française de développement (AFD), à la mise en œuvre de l'aide économique et financière allouée par la France à des pays en développement.

Conformément à la loi du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale, cette aide vise à promouvoir un développement durable dans les pays en développement, dans ses composantes économique, sociale, environnementale et culturelle. Elle participe activement à l'effort international de lutte contre la pauvreté, la faim et l'insécurité alimentaire et de réduction des inégalités sociales et territoriales, en favorisant un développement économique équitable et riche en emplois, en consolidant l'agriculture vivrière et familiale, en préservant les biens publics mondiaux, en luttant contre le changement climatique, ses effets et l'érosion de la biodiversité et en promouvant la paix durable, la stabilité, les droits de l'homme et la diversité culturelle.

Ce programme comporte une action unique par laquelle l'État octroie des prêts à l'AFD à des termes très préférentiels (typiquement durée de 30 ans dont 10 ans de différé de remboursement en capital ; taux de 0,25 %). Cette ressource à condition spéciale (RCS) permet à l'AFD d'octroyer des prêts concessionnels à des États ou à des entités non souveraines dans les États étrangers, ou, ponctuellement, de mettre en œuvre pour le compte de l'État, des prêts à des institutions multilatérales. Sauf pour la ressource dédiée aux prêts multilatéraux, la nature subordonnée de la RCS lui confère le statut d'instrument de fonds propres (Tier2 dit "T2"), consolidant ainsi la structure financière de l'AFD.

L'entrée en application du règlement européen CRR2 en juin 2020 exclura les fonds propres T2 et donc les RCS du calcul du ratio grands risques (exposition sur une géographie inférieure à 25% des fonds propres) auquel l'Agence est soumise.

Une opération de renforcement des fonds propres de l'AFD portée par le PLF pour 2021 visera à neutraliser les effets de cette évolution réglementaire. A partir du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » préalablement abondé par le programme 365 nouvellement créé sur la mission « Aide publique au développement », l'État réalisera un renforcement des fonds propres de l'AFD par voie de dotation en capital à hauteur de 953 M€. Parallèlement à ce versement, l'AFD procèdera, sur le programme 853, à un remboursement partiel anticipé à due concurrence des versements de RCS intervenus depuis 2018 et jusqu'à 2021 depuis ledit programme, soit 953 M€ sur les 974,5 M€ de recettes du P853 en 2021. Ainsi, l'opération de conversion est neutre pour le budget de l'État. Les modalités de cette opération sont les mêmes que celles mises en œuvre lors de loi de finances rectificative de 2016.

Le programme 853 ne présente plus de nouvelles AE depuis 2019 en raison du traitement par le comptable national des prêts réalisés comme déficit public au sens du traité de Maastricht. Des discussions sont en cours pour revenir sur ce traitement.

D'autres programmes du compte de concours financiers (851 et 852), ainsi que deux autres programmes des ministères en charge de l'économie et des finances, relevant du budget général, participent à l'aide économique et financière au développement : le programme 110 « Aide économique et financière au développement » de la mission « Aide publique au développement » et, le cas échéant, le programme 114 « Appels en garantie de l'État ».

Dans la mesure où les crédits du présent programme complètent les crédits de bonification versés via le programme 110 pour le financement de l'activité de prêts bonifiés de l'AFD, il a été décidé que les objectifs structurants et les indicateurs de performance correspondants seraient communs aux programmes 110 et 853. Ils sont intégrés en totalité dans le projet annuel de performance du programme 110.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	0	0
Total	0	0

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	258 000 000	0
Total	258 000 000	0

Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Programme n° 853 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	0	0
Total	0	0

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	424 300 000	0
Total	424 300 000	0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	0	424 300 000	258 000 000	0
Prêts et avances	0	0	0	424 300 000	258 000 000	0
Total	0	0	0	424 300 000	258 000 000	0

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	0	0	0	0	258 000 000	258 000 000
Total	0	0	0	0	258 000 000	258 000 000

Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Programme n° 853 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
2 466 965 822	0	0	424 300 000	2 042 665 822

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
2 042 665 822	258 000 000 0	213 000 000	142 000 000	1 429 665 822
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
0 0	0 0	0	0	0
Totaux	258 000 000	213 000 000	142 000 000	1 429 665 822

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
%	%	%	%

À la suite du reclassement par l'Insee des dépenses de RCS en dépense publique maastrichtienne, effectué dans le cadre de son examen du compte provisoire 2017, il a été décidé de ne pas apporter d'autorisations d'engagement supplémentaires. Les autorisations d'engagement inscrites dans le PLF pour 2021 sont donc nulles. Les crédits de paiement viennent couvrir des autorisations d'engagement des années antérieures.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION %**01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	258 000 000	258 000 000	0

Cette action unique du compte correspond à la mise à disposition de l'AFD par l'État d'une ressource très concessionnelle, la ressource à condition spéciale (RCS), qui prend généralement la forme de prêts d'une durée de 30 ans, dont 10 ans de différé de remboursement du principal, assortis d'un taux d'intérêt de 0,25 %.

L'AFD utilise les crédits du programme 853 conjointement avec les crédits du programme 110 « Aide économique et financière au développement » du budget général pour octroyer des prêts concessionnels.

Les AE permettant à l'AFD d'exercer son activité de prêt seront exclusivement apportées par le programme 110.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'opérations financières		258 000 000
Prêts et avances		258 000 000
Total		258 000 000

Aucune autorisation d'engagement n'est inscrite dans le PLF pour 2021. La demande de CP pour 2021 s'établit à 258 M€, correspondant intégralement aux activités de prêts à l'AFD. Ces CP viennent couvrir des AE des années antérieures.

PROGRAMME 854

**PRÊTS AUX ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE DONT LA MONNAIE EST
L'EURO**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Odile RENAUD-BASSO

Directrice générale du Trésor

Responsable du programme n° 854 : Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro

L'objectif de ce programme est d'assurer la stabilité financière de la zone euro grâce à des prêts bilatéraux consentis par la France à un autre État membre de la zone euro. Créé par la loi n° 2010-463 du 7 mai 2010 de finances rectificative pour 2010, ce programme correspond à la quatrième section du compte de concours financiers (CCF) « Prêts à des États étrangers ».

Ce programme a été mis en place en 2010 afin d'accorder des prêts bilatéraux à la Grèce, pour un montant total initialement prévu de 16,8 Md€. Seuls 11,4 Md€ ont été effectivement déboursés. En conséquence, les 5,4 Md€ restants ont été annulés par la loi de règlement pour 2014.

Il ne devrait plus être sollicité à l'avenir, du fait de la mise en place du Fonds européen de stabilité financière (FESF) en mai 2010, puis du Mécanisme européen de stabilité (MES) en octobre 2012. Le MES peut en effet mobiliser des ressources financières et fournir, sous une stricte conditionnalité adaptée à l'instrument d'assistance financière choisi, un soutien à la stabilité de ses membres qui connaissent, ou risquent de connaître, de graves problèmes de financement, si cela est indispensable pour préserver la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble ou celle de ses États membres. L'action du FESF et du MES se substitue ainsi aux prêts bilatéraux du présent programme.

Le programme de prêts bilatéraux a par conséquent été interrompu en décembre 2011. Aucun nouveau décaissement de prêt n'a été effectué depuis 2012.

Un mouvement en recettes est prévu en 2021 sur ce compte au titre d'un remboursement en capital effectué par la Grèce, après un premier remboursement en 2020 de 152,3 M€, conformément à l'accord instituant le « Greek Loan Facility » signé le 8 mai 2010 et son troisième avenant signé le 19 décembre 2012. Ce remboursement représentera 447,1 M€ en 2021.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0
Total	0

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0
Total	0

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	FdC et AdP prévus en 2020
Total	0

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	FdC et AdP prévus en 2020
Total	0

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
0	0	0	0	0

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
0 0	0 0	0	0	0
Totaux	0	0	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
%	%	%	%

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION %**01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

A la suite de la mise en œuvre d'un deuxième plan d'assistance financière à la Grèce par le FESF en mars 2012, suivi d'un troisième programme par le MES en août 2015, aucun déboursement n'a eu lieu depuis 2012 sur ce compte et aucun n'est à prévoir à l'avenir. En conséquence, il n'est pas demandé d'AE ou de CP pour 2021.